

# Programme de formation en pastorale clinique

# Trousse de renseignements sur la demande d’admission

## La trousse est divisée en trois parties.

**La PARTIE 1 contient des renseignements que vous devez lire avant de présenter une demande d’admission.**

1. Introduction au programme
2. Prérequis
3. Inscription au stage

**La PARTIE 2 contient le formulaire à soumettre pour présenter une demande d’admission.**

1. Demande d’admission disponible en ligne
2. Relevé de notes à joindre à la demande
3. Trois lettres de recommandation à envoyer à fpc@lho.ca

**La PARTIE 3 contient des renseignements que vous devez lire et apporter à votre entrevue.**

1. Entente d’affiliation à L’Hôpital d’Ottawa (à signer pendant l’entrevue)

**Programme de formation en pastorale clinique (FPC)**

**Stagiaire à L’Hôpital d’Ottawa**

L’Hôpital d’Ottawa est l’un des plus grands centres hospitaliers universitaires du Canada. Il dessert une collectivité de quelque 1,2 million de personnes dans l’Est de l’Ontario. En partenariat avec différentes universités canadiennes, le Service des soins spirituels forme la prochaine génération de professionnels des soins spirituels. Notre formation en pastorale clinique est reconnue par l’Association canadienne de soins spirituels (ACSS; [www.spiritualcare.ca](http://www.spiritualcare.ca)).

L’Hôpital d’Ottawa, **dont la vision est d’offrir à chaque patient des soins de calibre mondial et des services exceptionnels avec une compassion digne des personnes qui nous sont chères**, offre un milieu d’apprentissage riche où les internes peuvent évoluer et suivre une formation axée sur des valeurs. Le programme de FPC est pertinent pour divers contextes d’exercice (p. ex. ministère paroissial, milieu clinique de professionnels de la santé, préparation à la certification d’intervenant en soins spirituels par l’ACSS et présentation d’une demande d’inscription à l’Ordre des psychothérapeutes autorisés de l’Ontario).

Particularités du programme de FPC de L’Hôpital d’Ottawa :

* Possibilité de partenariat avec d’autres universités canadiennes dans les programmes de maîtrise en psychothérapie et en spiritualité, ou de diplôme en théologie ou à titre d’interne spécial
* Utilisation d’un outil d’évaluation des besoins spirituels intégré au dossier électronique du patient.

## Superviseurs de l’enseignement

Nicolas El-Kada détient un baccalauréat et une licence en théologie, ainsi qu’une maîtrise en études pastorales. Il est coordonnateur de la pratique professionnelle au Service des soins spirituels de L’Hôpital d’Ottawa et superviseur-formateur certifié par l’ACSS, ainsi que psychothérapeute autorisé et superviseur clinique membre de l’Ordre des psychothérapeutes autorisés de l’Ontario. Nicolas possède plusieurs années d’expérience à L’Hôpital d’Ottawa à titre d’intervenant en soins spirituels spécialisé en intervention en situation de crise et en planification des soins spirituels en cas de désastre. Il donne des cours à l’Université Saint-Paul sur le deuil et les soins palliatifs en fin de vie. Sa méthode d’enseignement consiste à miser sur les forces de l’apprenant pour favoriser sa croissance personnelle et professionnelle.

Vivian Stang possède une maîtrise en études pastorales et est superviseure-formatrice certifiée par l’ACSS. En tant qu’intervenante en soins spirituels ces 18 dernières années à L’Hôpital d’Ottawa, elle a réalisé du travail clinique dans les domaines de la réadaptation physique, de la néphrologie, de la chirurgie et des soins intensifs. Vivian adore apporter un aspect humain à son travail clinique et enseigner dans le milieu de la santé. Sa méthode d’enseignement est axée sur les expériences et la collaboration. Vivian est psychothérapeute autorisée et superviseure clinique membre de l’Ordre des psychothérapeutes autorisés de l’Ontario.

**Personnel du Service des soins spirituels :** Il y a cinq autres intervenants en soins spirituels qui offrent des services dans les différents campus de L’Hôpital d’Ottawa. Les stagiaires en soins spirituels travaillent et apprennent aux côtés de ces cliniciens.

**Personne-ressource :** Nicolas El-Kada, coordonnateur de la pratique professionnelle; fpc@lho.ca; 613-737-8899, poste 19027

# Prérequis

**Service des soins spirituels**

Le programme de L’Hôpital d’Ottawa combine des cours universitaires en théologie et en psychologie à une formation pratique en pastorale clinique (stage).

## Prérequis pour les internes spéciaux

1. Détenir un diplôme d’études supérieures dans un programme comportant :
	1. au moins trois cours en psychologie, en théologie pratique, en sociologie, en service social, en communications, en leadership et en intervention de groupe, en études de conflits, en pratique de soins spirituels, en théologie pastorale ou dans un domaine connexe
	2. au moins quatre cours en théologie ou en formation religieuse (niveau de base) et au moins six cours en théologie (niveau avancé)
	3. OU, si vous exercez dans le domaine, détenir une maîtrise en divinité (M.Div.), une maîtrise en études théologiques (M.Ét.T.), une maîtrise en théologie pastorale (M.Th.P.), une maîtrise en théologie (M.Th.) ou une maîtrise dans un domaine connexe.
2. Joindre vos relevés de notes (originaux ou copies lisibles) qui prouvent une moyenne d’au moins B.
3. Soumettre une demande d’admission.
4. Faire transmettre trois lettres de recommandation 1) démontrant votre ouverture à apprendre, et ce, dans toutes les traditions de foi; 2) expliquant pour quelles raisons vous seriez un bon candidat pour une FPC et 3) décrivant votre potentiel à être un fournisseur de soins spirituels efficace. Demandez à l’auteur de chaque lettre de l’envoyer directement à fpc@lho.ca.
5. Soumettre la demande d’admission, incluant les documents précisés ci-dessus, avant la date limite.
6. Si votre demande est complète (il est de votre responsabilité de vous assurer de soumettre tous les documents requis), le superviseur de la FPC vous enverra un avis d’admission conditionnelle à une entrevue satisfaisante.
7. L’entrevue est réalisée par deux superviseurs-formateurs. Elle vise à évaluer votre niveau de maturité, de préparation, d’intégrité émotionnelle et d’ouverture à l’apprentissage.

**Processus d’inscription au Programme**

**Service des soins spirituels**

Pour respecter la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et les exigences de l’Association canadienne de soins spirituels (ACSS), ainsi que pour maintenir les normes de sécurité, L’Hôpital d’Ottawa exige ce qui suit après l’acceptation de la demande :

1. Fournir une preuve de vérification du casier judiciaire pour travail auprès de personnes vulnérables (datant de moins de trois mois).
2. Passer un test de dépistage de la tuberculose (deux étapes / quatre visites) moins de 3 mois après le début du programme.
3. Signer une entente de confidentialité et une entente d’affiliation à L’Hôpital d’Ottawa.
4. Devenir membre de l’ACSS ([www.spitirualcare.ca](http://www.spitirualcare.ca)).
5. Souscrire l’assurance responsabilité professionnelle par l’entremise de l’ACSS (si vous n’avez pas déjà une telle assurance par l’entremise de l’université ou de votre travail).
6. Payer des droits de scolarité allant de 1 400 $ à 2 200 $ par stage, selon les exigences.
7. Payer des droits de scolarité de 250 $ à l’ACSS.
8. Il est possible d’abandonner un stage de formation en tout temps. Les droits de scolarité sont toutefois remboursables seulement si l’abandon a lieu avant la fin de la première semaine. Des frais administratifs de 200 $ seront alors déduits du montant remboursable par L’Hôpital d’Ottawa.
9. Tous les stagiaires doivent porter leur carte d’identité de l’Hôpital en tout temps, conformément à la politique sur la protection des renseignements personnels de l’Hôpital.

**Entente d’affiliation à L’Hôpital d’Ottawa**

**Formation en pastorale clinique**

**L’Hôpital d’Ottawa confirme l’admission de la personne suivante**

**au stage de formation en pastorale clinique :**

NOM du stagiaire :

Date d’entrée en vigueur de l’entente :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (jj/mm/aaaa) à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (jj/mm/aaaa)

Le Programme de formation en pastorale clinique de L’Hôpital d’Ottawa offre à des internes la possibilité d’obtenir une formation et une supervision poussées et de mettre en pratique les connaissances acquises dans le cadre d’un stage. Il combine la pratique des soins spirituels à une supervision compétente et à la réflexion en groupe. Des rencontres avec des patients, du personnel et des collègues internes font aussi partie du processus d’apprentissage.

Le stagiaire offrira des soins spirituels ainsi que des séances de counseling et de psychothérapie à des patients, à leur famille et à des employés dans différentes situations de vie et de crise. Il évaluera leurs besoins spirituels et les aidera à puiser dans leurs ressources intérieures et à solliciter des ressources extérieures pour trouver de l’espoir et cheminer vers la guérison. Il aidera les membres de l’équipe de soins à reconnaître et à respecter les besoins spirituels des patients et de leur famille. Il tiendra aussi des statistiques.

1. Il est entendu qu’en fournissant le stage en pastorale clinique, L’Hôpital d’Ottawa :
	1. conserve la responsabilité générale des activités avec les patients et les clients
	2. a le droit d’intervenir si un stagiaire agit d’une façon qui compromet le bien-être d’un patient ou d’un client d’après l’Hôpital ou qui est contraire aux politiques et aux procédures de l’Hôpital ou du Service des soins spirituels
	3. exige que tout problème concernant le stagiaire soit signalé au superviseur-formateur en pastorale clinique concerné
	4. fournira au stagiaire les premiers soins en cas de maladie ou de blessure qui survient soudainement pendant les heures d’apprentissage à l’Hôpital. Si la maladie ou la blessure nécessite des soins médicaux urgents, l’Hôpital transportera le stagiaire dans l’établissement médical le plus près.
2. Le stagiaire doit :
	1. être supervisé par un superviseur-formateur agréé par l’Association canadienne de soins spirituels (ACSS)
	2. respecter les politiques et procédures de L’Hôpital d’Ottawa et du Service des soins spirituels
	3. maintenir la confidentialité de tous les renseignements écrits et verbaux auxquels il pourra avoir accès
	4. réaliser seulement les fonctions pour lesquelles il a été préparé
	5. respecter le code d’éthique de l’ACSS et de L’Hôpital d’Ottawa tel que mentionné pendant son orientation
	6. faire preuve de diligence et de jugement lors de l’utilisation des installations et des ressources.
3. L’Hôpital d’Ottawa n’est pas responsable du transport du stagiaire.
4. Le stagiaire doit devenir membre de l’ACSS avant le début de son stage.
5. Le stagiaire doit souscrire et maintenir une assurance responsabilité professionnelle auprès de l’ACSS avant le début de son stage.
6. Le stagiaire doit obtenir les vaccins prévus aux protocoles de l’Association des hôpitaux de l’Ontario.
7. Le stagiaire doit soumettre une preuve de vérification du casier judiciaire.
8. Toute modification de la présente entente doit être faite par écrit et signée par les deux parties.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom en lettres moulées | SIGNATURE | DATE |
| Stagiaire |  |  |
| Superviseur-formateur |  |  |
| Gestionnaire de la pratique professionnelle |  |  |